

MAIRIE
DE
LA CLUSE ET MIJOUX
25300

Tél : 03.81.69.41.12
Fax : 03.81.69.51.68

Séance n° 13

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 DECEMBRE 2020
à 20 h 00**

Présents : Régine TISSOT - Yves LOUVRIER - Gêrôme VALLET - Sylvie DOS SANTOS - Marie FLUCHOT – Brigitte PARIS - Norbert CÔTE-COLISSON - Philippe PIRALLA - Fanny BRENET – Virginie CONTOUX – Samuel GUYON – Franck VIEILLE – Anthony MASNADA

Absente excusée : Sandra MONTRICHARD

Absent non excusé : Claude ROBBE

Secrétaire : Sylvie DOS SANTOS

Ordre du jour :

1. **Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**
2. **Résultat appel d'offres- Maîtrise d'œuvre – Réhabilitation et extension du groupe scolaire**
3. **Acquisition parcelle boisée**
4. **Questions diverses**

Compte-rendu de la réunion du 07 décembre 2020 : Le Conseil Municipal, approuve à la majorité le compte-rendu de la réunion du 07 décembre 2020, après correction des votants au point 4 : 12 pour (au lieu de 13), 2 contre et 1 abstention.

1. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

Droits de préemption urbain :

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur les parcelles cadastrées :

- Section B n° 1832 « 7 Lotissement Fontaine Ronde » d'une superficie de 557 m²
(DEC n° 26/2020)

2. Résultat appel d'offres : Maîtrise d'œuvre – Réhabilitation et extension du groupe scolaire

Le Maire fait part au Conseil Municipal, qu'à la suite de l'appel d'offres concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et extension du groupe scolaire, la commission MAPA, après analyse des offres et après audition des candidats retenus à l'issue de la phase candidature, a retenu le cabinet d'architecture suivant :

- ✓ **PAILLARD ARCHI & CO** pour un montant forfaitaire provisoire de 147 900,00 € HT
soit 177 480.00 € TTC

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer le marché avec le cabinet d'architecture PAILLARD ARCHI & CO domicilié à Pontarlier (Doubs) – 3 rue Edgar Faure pour un montant forfaitaire provisoire d'un montant de 147 900.00 € HT soit 177 480.00 € TTC et l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

3. Acquisition parcelle boisée :

Afin d'agrandir le parcellaire communal et d'améliorer la déserte des propriétés boisées de la commune, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir une parcelle de terrain boisée appartenant à Monsieur Pierre DEBOVES, située sur le territoire de la commune des Fourgs et cadastrée comme suit :

- Parcelle cadastrée section ZA n° 23 d'une superficie de 1 ha 01 a 35 ca

Les modalités de la transaction sont les suivantes :

- acquisition au prix de 10 263.00 € TTC, hors frais d'acte notarié .
- les frais seront à la charge de la commune.

L'entrée en jouissance aura lieu à compter de la signature de l'acte.

L'acte de vente sera établi par Maître Didier LANCE, notaire à Pontarlier, 1 rue Pierre Mendès France

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités pour cette vente et procéder à la signature de l'acte de vente aux conditions ci-dessus énoncées.

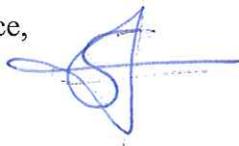
4. Questions diverses :

- Formation nouveaux élus obligatoire : 3 modules sont proposés : Samedi 20 et 27 Mars 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15

Fait à La Cluse et Mijoux, le 28 décembre 2020

La secrétaire de séance,



Sylvie DOS SANTOS

Le Maire,



Yves LOUVRIER